



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Modification n° 002 à Demande de renseignements pour le processus d’approvisionnement concernant les services Wi-Fi du gouvernement du Canada

Demande de renseignements n°	15-34077	Date	23 février 2016
N° de dossier GCDocs	4331195	N° de référence du SEAOG	PW-16-00717284

La présente modification touche la demande de renseignements publiée initialement par Services partagés Canada sur 01 février 2016. Hormis les modifications expressément apportées par le présent document, la demande de renseignements demeure inchangée.

La présente modification n° 002 à la demande de renseignements (DDR) vise à:

1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l’industrie reçues pendant la période de questions.

1 – Publier les réponses du Canada aux questions de l’industrie reçues pendant la période de questions:

N° de question	Question	Réponse
20	<p>À la page 4 de la section 12 (ii), Objet de la présente demande de renseignements, on indique au paragraphe 2 que, selon l'objectif actuel, « le fournisseur retenu posséderait et gèrerait les services Wi-Fi, et le gouvernement du Canada paierait un abonnement mensuel. Le trafic Wi-Fi passerait sur le réseau détenu et géré par le fournisseur et se terminerait sur un point d'appairage de réseau avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du site Internet public ou d'un point d'appairage entre le fournisseur et le réseau commun géré par SPC. L'utilisateur final ouvrirait une session avec l'accès à distance protégé de l'ordinateur client et se rendrait dans le tunnel de réseau privé virtuel de son minisère hôte. De là, il accéderait à son réseau ministériel et au site Internet public (par l'intermédiaire du réseau ministériel) ». SPC peut-il confirmer si l'expression « réseau détenu [...] par le fournisseur » renvoie à un réseau local (LAN) ou un réseau étendu (WAN)? Autrement dit, SPC s'attend-il à ce que le fournisseur des services Wi-Fi dont il assure la gestion doive également fournir des services de connectivité externe à l'Internet (DSL, MPLS ou autres)?</p>	<p>Le gouvernement du Canada n'a pas encore arrêté son choix quant à une conception ou un modèle quelconque de l'infrastructure du réseau. Il invite les répondants à lui transmettre leurs commentaires ou suggestions sur la manière d'assurer la connectivité externe à l'Internet.</p>
21	<p>SPC s'attend-il à ce que les services Wi-Fi gérés soient indépendants du réseau de SPC (et de ses partenaires) et ne soient reliés qu'à un point quelconque, ou que les points d'appairage sans fil soient reliés à l'environnement de commutation en place dans chacun des emplacements?</p>	<p>Le gouvernement du Canada invite les répondants à joindre à leur réponse leurs commentaires ou suggestions sur la manière dont leurs services gérés devraient s'interfacer ou non avec le réseau de SPC et ceux de ses partenaires.</p>
22	<p>Le gouvernement du Canada entend-il déployer un réseau local sans fil autonome dans chacun des ministères, à l'instar du contrat attribué en 2011?</p>	<p>La section 1.2, Aperçu du projet, de la DDR décrit l'intention actuelle du gouvernement du Canada.</p>
23	<p>Le Canada entend-il obtenir une solution sans fil unique et universelle pour répondre aux besoins de tous les ministères, à l'instar d'un modèle de « café Internet » où leurs fonctionnaires ne seraient pas limités à un seul réseau local sans fil mais pourraient accéder librement en mode d'itinérance à n'importe lequel des réseaux locaux sécurisés du gouvernement du Canada et aux services de leurs ministères respectifs en passant par un réseau privé virtuel?</p>	<p>Vois la réponse n° 22.</p>
24	<p>Le Canada peut-il confirmer qu'il est à la recherche de services Wi-Fi sans fil comme l'offre la chaîne de Starbucks et que les gens connaissent très bien, même si les exigences en matière de sécurité de ces installations de vente au détail sont minimales, voire inexistantes?</p>	<p>Voir les réponses n° 5 et 22.</p>

25	<p>L'intention du Canada n'est pas claire en ce qui a trait au volet réseau de ces services. Le déploiement d'un réseau partout au Canada, d'un océan à l'autre, varie d'une région à l'autre à cause de nombreux facteurs. À notre connaissance, le Canada a déjà des contrats conclus avec des réseaux pour assurer la prestation des services. Veuillez confirmer l'un des points suivants :</p> <p>a) SPC planifie de mettre à profit ses contrats de services d'accès Internet local (SAIL) actuels pour assurer la prestation de services d'accès Internet Wi-Fi dans les sites visés par le déploiement.</p> <p>b) SPC mettra à profit ses contrats actuels avec des réseaux d'entreprise (Réseau du gouvernement du Canada (GCNet), Services de réseaux convergents (CNS), etc.) pour assurer l'accès.</p> <p>c) SPC veut que le fournisseur de services d'accès Internet retenu assure également la prestation de tels services au niveau local.</p>	Voir la réponse n° 20.
----	---	------------------------